



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL104-DE

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 05

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 26
REPRESENTES	: 05
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 30 Novembre 2022

Date d’Affichage : 30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Etaient absents :

PUECH Benoît
CÈNES Frédéric

OBJET : Enquête publique environnementale du projet de liaison autoroutière entre Toulouse / CASTRES-MAZAMET – Avis de la Commune

Le Conseil Municipal,

VU l’arrêté interpréfectoral du 4 novembre 2022 du Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne et du Préfet du Tarn portant

ouverture d'une enquête publique unique
d'autorisations environnementales dans le cadre de la construction de la
liaison autoroutière entre Castres et Toulouse ;

CONSIDERANT que le projet de liaison autoroutière entre Castres et
Toulouse s'étend sur 62 km et se décompose en deux opérations
distinctes :

- L'opération d'élargissement à 2 x 2 voies A680 (concessionnaire :
société ASF) entre Verfeil et Castelmaurou, déclarée d'utilité publique par
arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, prorogé par arrêté préfectoral du
5 octobre 2022,

- L'opération de création d'une liaison à 2 x 2 voies A69
(concessionnaire : société ATOSCA) entre Verfeil et Castres, déclarée d'utilité
publique par décret n°2018-638 du 19 juillet 2018 ;

CONSIDERANT que l'enquête publique dont le siège est situé à la
sous-préfecture de Castres, se déroule du 28 novembre 2022 à 9h au
11 janvier 2023 à 17h, en sous-préfecture et dans 33 communes des
départements du Tarn et de la Haute Garonne ;

CONSIDERANT que le dossier d'enquête unique comprend
notamment une étude d'impact unique actualisée et son résumé non-
technique, les avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse
conjoint des concessionnaires, ainsi que les dossiers d'autorisations
environnementales déposés par les sociétés ASF et ATOSCA ;

CONSIDERANT que la procédure prévoit que les organes
délibérants des collectivités locales et territoriales concernées émettent un
avis sur les demandes d'autorisation environnementales, notamment au
regard des incidences environnementales du projet sur le territoire, au plus
tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique ;

CONSIDERANT qu'il sera proposé au Conseil Communautaire de la
Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet d'émettre un avis
favorable lors de sa séance du 12 Décembre 2022 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a adopté à plusieurs
reprises des motions de soutien relatives au projet de réalisation d'une
liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet,

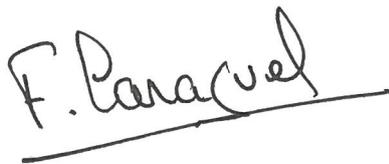
CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la
Commission Municipale « Finances – Intercommunalité – Ressources
Humaines – Administration Générale » du 30 Novembre 2022 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- Au vu des éléments exposés au sein du dossier d'enquête publique d'émettre un avis favorable aux demandes d'autorisations environnementales présentées dans le cadre de la construction de la liaison autoroutière entre Castres et Toulouse ;

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022



ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL104-DE